

FORMALITES D'INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2018

Le Proviseur du LYCEE POLYVALENT du FRANCOIS informe les Parents d'Elèves que l'inscription pour l'année scolaire 2018/2019 se fera selon le calendrier suivant :

DATES D'INSCRIPTION	CLASSES	HORAIRES
Mardi 3 juillet, jeudi 5 juillet Vendredi 6 juillet 2018	<u>Classe de Seconde générale et redoublants de Seconde générale</u>	8h à 12h
Vendredi 6 juillet 2018 Lundi 9 juillet 2018	Classes de Seconde Bac professionnel 1 ^{ère} année de CAP et 1 ^{ère} année de BTS 3 ^{ème} PREPA PRO Retardataires tous niveaux confondus	

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET PIECES A FOURNIR

Etape 1 - Passage au guichet intendance (Vie Scolaire) :

⇒ Remplir la demande d'inscription à la demi-pension qui vous sera remise et joindre un chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS avec les mentions obligatoires au dos, du nom, du prénom et du numéro du badge.

Les parents devront effectuer le paiement de la demi-pension d'un montant de 50.00 € ce qui correspond à 13 repas pour le mois de septembre. Les parents des élèves du Collège J. & E. ADENET devront se munir de la carte de restauration du Collège et effectuer le paiement de la demi-pension d'un montant de 50.00 €.

⇒ Remettre obligatoirement un RIB du parent responsable qui perçoit la bourse.

Etape 2 - Passage au bureau des inscriptions à la vie scolaire :

- ✓ l'avis d'affectation remis par l'Etablissement d'origine ;
- ✓ la fiche « SIECLE » actualisée (entrants en 2^{nde}) ;
- ✓ 1 exéat informatisé remis par l'établissement d'origine ;
- ✓ 6 photos d'identité; l'élève doit avec une tenue et une coiffure correctes.
- ✓ 1 attestation d'assurance ;
- ✓ 6 € (facultatifs) pour l'adhésion à l'association loi 1901 de la **Maison des Lycéens**.
- ✓ une adresse mail valide du parent responsable et de l'élève est obligatoire.

Etape 3 - Passage au service Intendance :

- La demande d'inscription à la demi-pension remplie
- Un paiement d'un montant de 10.00 € pour le badge de cantine pour les nouveaux élèves affectés au Lycée (sauf les élèves du collège J. & E. ADENET) déjà demi-pensionnaires ; soit par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du LPO du FRANCOIS, soit en espèces au service d'Intendance du Lycée (bât K - Administration). Sans paiement de cette somme l'inscription ne sera pas valide.
- Un paiement de 50.00 € (soit 13 repas pour le mois de septembre).

4 modes de paiement existent :

- En ligne, en se connectant sur le site du Lycée du FRANCOIS lien TURBO SELF (un document explicatif vous sera remis avec le numéro de l'élève)
- Par carte bancaire
- Par chèque, libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée du FRANCOIS avec les mentions obligatoires au dos, du nom, du prénom et du numéro du badge.
- En espèces.

(auprès du Service d'Intendance, Bât K - Administration, de 7 h à 12 h.

IL N'Y AURA PAS DE VENTE DE REPAS A L'INTENDANCE AU MOIS DE SEPTEMBRE.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE.

LA PRESENCE DE L'ELEVE ET DU RESPONSABLE LEGAL EST OBLIGATOIRE.

BOURSES (S'ADRESSER UNIQUEMENT AU SECRETARIAT)

Les élèves issus des classes de 3^{ème} et les élèves non boursiers de lycée qui n'ont pas pu faire leur demande de bourse en ligne peuvent remplir un dossier « papier ». La date limite est fixée au 10 juillet 2018.

Les élèves **boursiers redoublants** doivent constituer un dossier papier de « **Vérifications des ressources de leurs parents** » au plus tard le **jeudi 5 juillet 2018** et pour les **retardataires**, dans le courant du **mois de septembre 2018.**

INTERNAT

Les élèves des Pôles (Hand et Foot) admis à l'internat devront remettre leur dossier d'admission à l'internat, complet, daté, signé et **visé par la ligue**, le jour de l'inscription.

AVIS AUX ELEVES

Seuls les élèves internes et demi-pensionnaires seront autorisés à rester dans l'enceinte du Lycée durant la pause méridienne (pause de midi).

Les élèves externes devront quitter impérativement l'établissement à la fin de leur dernier cours de la matinée. Pour ceux qui ont cours l'après-midi, l'accès au Lycée ne leur sera autorisé que dix minutes avant la reprise de leur cours.

François, le 20 juin 2018

Le Proviseur
Didier MARMOT